



Casques bleus et exploitation sexuelle d'enfants : débat autour des bordels militaires

En septembre dernier, de nouvelles accusations de viols sur mineurs perpétrés par les casques bleus, cette fois en Centrafrique, sont sorties dans la presse. Ces abus, qualifiés de « cancer de l'organisation » par Ban Ki-moon, actuel Secrétaire Général des Nations Unies, sont un problème récurrent au sein des forces de maintien de la paix. De quelle manière l'Organisation des Nations-Unies (ONU) agit-elle afin d'enrayer ce phénomène ? Les bordels militaires contrôlés sont une piste controversée. Seraient-ils pertinents pour les soldats de l'ONU ? Peuvent-ils vraiment éviter les abus sexuels sur mineurs ? Cette analyse a pour but d'explorer et d'ouvrir le débat.

Aider les pays en guerre à mettre en place les conditions pour une paix durable, voilà la mission des forces de maintien de la paix ! Ces soldats interviennent dans des pays déchirés par la guerre afin de faire respecter le cessez-le-feu et de protéger les civils. Ils n'ont pas le droit d'ouvrir le feu, sauf sous conditions très strictes. Leurs opérations comprennent toutes un volet « Enfants et conflits armés ». Sur leur site web, les Nations-Unies décrivent ce volet comme: « *Les conflits affectent les enfants de manière disproportionnée. Nombre d'entre eux sont victimes d'enlèvements, de viols, sont enrôlés de force, sont tués, blessés ou exploités sous d'innombrables formes. En protégeant les enfants qui ont grandi au milieu des combats, les Casques bleus peuvent rompre le cycle de la violence et poser les bases d'une paix durable*¹. »

Pourtant, depuis les années 2000, les scandales autour d'abus sexuels commis par des Casques bleus se multiplient. D'autant plus que ces abus concernent pour une grande part des enfants. Entre 2008 et 2013, l'ONU a recensé 480 plaintes, dont un tiers concernant des mineurs². République Démocratique du Congo, Burundi, Haïti, Sierra Leone, République centrafricaine, Mozambique, Cambodge : la liste est longue. Selon un rapport de l'UNICEF paru en 1996, l'arrivée des soldats de l'ONU s'accompagne toujours d'une augmentation de la prostitution infantile et des crimes sexuels³. Il est indéniable que la crédibilité et la réputation des forces de maintien de la paix ont été entachées par ce fléau.

1 Organisation des Nations Unies, « Questions soulevées : enfants et conflits armés », in URL : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/children/index.shtml> (consulté le 21/09/2015)

2 TATU Natacha, « Casques bleus en Centrafrique : le scandale de trop », *Le Nouvel Observateur*, 25/06/2015, in URL : <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150625.OBS1556/casques-bleus-en-centrafrique-le-scandale-de-trop.html> (consulté le 21/09/2015)

3 UNICEF, *Impact des conflits armés sur les enfants*, 26/08/1996, A/51/306, p.31.

Une politique de « tolérance zéro » : efficace ?

Suite à de nombreuses accusations d'abus sexuels en République Démocratique du Congo, l'ONU adopte en 2003 une circulaire « *Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels* » annonçant la politique de « tolérance zéro ». La circulaire interdit la prostitution et les relations sexuelles avec des mineurs, et décourage fortement toutes relations sexuelles avec les personnes du pays hôte par l'armée onusienne⁴. Malgré ces premières dispositions, de nouveaux abus seront encore découverts.

Le Secrétaire Général de l'époque, Kofi Annan, demande alors au Prince Zeid Ra'ad Zeid al-Hussein, ancien soldat de la paix, de rédiger un rapport sur l'exploitation sexuelle et les abus par les troupes onusiennes. Le Rapport Zeid émet toute une série de recommandations telles que la collaboration des pays fournisseurs de contingents afin de poursuivre leurs soldats, la mise en place de mécanismes d'enquête, l'application des règles pour toutes les catégories de personnel, l'assistance aux victimes, etc.⁵ Suite à ce rapport et au fil des années, de nombreux autres documents ont été élaborés par les autorités afin d'enrayer le problème. Par exemple, une formation sur la "Protection contre l'exploitation et les abus sexuels" est obligatoire pour tout le personnel.

Cependant, dans la pratique, l'ONU dépend des Etats fournisseurs de contingents pour la mise en œuvre de ces mesures. Au niveau de la prévention, si le personnel est missionné par l'ONU, une vérification du casier judiciaire est nécessaire. Néanmoins, la plupart des soldats sont envoyés directement par les Etats membres. Dans ce cas, la vérification n'est pas obligatoire. Quant aux poursuites, l'ONU enquête systématiquement lorsqu'il s'agit de son personnel et peut ainsi prendre des mesures disciplinaires. Par contre, lorsque les contingents sont envoyés directement par les pays membres, l'organisation internationale ne peut que rapatrier l'accusé, laissant à l'Etat le choix de mener sa propre enquête et de poursuivre le cas échéant⁶, ce que très peu de pays font en pratique. En effet, les Casques bleus bénéficient de l'immunité dans les pays dans lesquels ils sont déployés et relèvent donc uniquement de la justice de leur pays d'origine. En examinant les différentes mesures en place, on constate que sans une meilleure collaboration des pays fournisseurs de contingents, la politique de « tolérance zéro » de l'ONU ne pourra jamais être efficace.

En septembre 2015, Ban Ki-moon a annoncé sept nouvelles mesures : mieux sensibiliser le personnel avant le déploiement, vérifier systématiquement les antécédents, mener des enquêtes plus efficaces en cas d'abus et veiller à ce que justice soit faite, établir des sanctions financières pour les auteurs, renforcer l'assistance aux victimes et améliorer la rédaction des

4 Secrétaire Général des Nations Unies, *Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels*, 15/10/2003, SGB/2003/13, p.2.

5 Assemblée Générale des Nations Unies, *Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects*, point 77 à l'ordre du jour, 24/03/2005, A/59/710, p.48.

6 WASTIAUX Sandrine, « Comment l'ONU tente de prévenir et punir les abus sexuels des casques bleus ? », *Le Nouvel Observateur*, 26/08/2015, in URL : <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150825.OBS4693/comment-l-onu-tente-de-prevenir-et-punir-les-abus-sexuels-des-casques-bleus.html> (consulté le 22/09/2015)

rapports⁷. Ces mesures restent cependant floues quant à leur mise en place concrète. Sans oublier le problème le plus important : l'immunité dont bénéficient les soldats déployés par les Etats membres et la mauvaise collaboration des pays ayant pour conséquence l'impunité face aux abus commis.

Les bordels militaires : une pratique courante

C'est en lisant les commentaires d'un article en ligne du journal Le Nouvel Observateur à propos de la découverte de nouveaux abus par les casques bleus en Centrafrique, que l'idée de cette analyse est apparue. Plusieurs lecteurs suggéraient que la mise en place de bordels militaires contrôlés était la seule solution afin de limiter les viols commis sur mineurs. Une recherche sur Internet suffit pour constater que ce débat anime d'autres articles de journaux concernant les abus des soldats de la paix. Mais comment et où sont apparus ces bordels militaires ?

La prostitution et la guerre ont toujours eu un lien étroit. Christian Benoit, historien français, évoque l'idée « d'un très vieux couple » en parlant du soldat et de la putain⁸. Cette prostitution a même été contrôlée et organisée afin notamment d'éviter la propagation de certaines maladies vénériennes. Les Bordels Militaires de Campagne (BMC) de l'armée française en sont un exemple. Suite à un grand nombre de cas de syphilis, les médecins militaires s'inquiètent et veulent contrôler la prostitution. Ces bordels militaires, parfois sous-traités auprès des proxénètes, parfois directement construits par l'armée, fleurissent au fil des années. Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale, Guerre d'Algérie, Guerre d'Indochine, etc., la pratique a longtemps existé, jusqu'en 1995 avec la fermeture du dernier BMC en Guyane suite à une plainte d'un proxénète pour concurrence déloyale⁹. Dans les territoires occupés par l'armée japonaise, des bordels de « réconfort » se sont progressivement institutionnalisés au cours des années 1930¹⁰. L'armée contrôlait le service de transport, la santé et le recrutement des prostituées¹¹. Durant la Guerre de Corée, la mise en place des « rest and recreation » pour les soldats américains est prévue dans un traité. Le nombre de soldats par jour et les minutes par passe sont alors réglementés¹². Plus tard, des bordels du même type ont été mis en place lors de la Guerre du Vietnam et l'occupation des Philippines mais également en Thaïlande où les Etats-Unis avaient conclu un accord afin que le pays soit le lieu de « loisirs » de leurs soldats¹³. Les bordels militaires contrôlés sont donc une pratique courante lors de conflits et d'occupations étrangères.

7 ONUCI, « Ban Ki-moon annonce des mesures pour éradiquer les abus sexuels commis par des Casques bleus », in URL : <http://www.onuci.org/spip.php?article12820> (consulté le 23/09/2015)

8 BENOIT Christian, *Le soldat et la putain*, Paris, Pierre de Taillac, 2013, p.13.

9 BENOIT Christian, *Ibid.*, p.44.

10 POULIN Richard, « Le système de la prostitution militaire en Corée du Sud, en Thaïlande et aux Philippines », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, n° 1, automne 2006, p. 82.

11 *Ibidem*.

12 POULIN Richard, *Ibid.*, p. 84.

13 *Ibidem*.

Bordel militaire : une solution réellement pertinente ?

Les bordels militaires seraient-ils la solution pour limiter les viols commis par l'armée onusienne ? Certains mettent en avant qu'interdire la prostitution, comme l'ONU le fait avec ses soldats, revient à ignorer le problème, poussant finalement aux abus qu'on a pu observer ces dernières années. Effectivement, les mesures appliquées jusqu'à maintenant par les Nations-Unies n'ont pas permis d'enrayer le problème. Une prostitution organisée et contrôlée par les autorités permettrait, selon eux, d'éviter de tels abus et de vérifier l'âge et la santé des prostituées.

Bien que ces arguments soient tentants, il semble difficile de pouvoir assurer un contrôle efficace de ces établissements et le risque que des mineurs y soient exploités subsiste. De plus, on ne peut pas négliger les conditions précaires dans lesquelles vivaient les femmes dans les bordels militaires. Elles étaient souvent traitées comme du bétail et n'avaient pas d'autres perspectives d'avenir. L'installation de bordels militaires s'inscrit donc dans le débat plus large qui oppose les partisans d'une prostitution réglementarisée et ceux de son interdiction totale en posant une question fondamentale: l'achat d'un corps est-il acceptable?

Outre l'impact sur les populations locales, les bordels militaires ont aussi des répercussions sur l'environnement et la réputation du pays. Les "rest and recreation" de l'armée américaine lors de la Guerre de Corée et celle du Vietnam sont l'un des facteurs qui ont conduit la Thaïlande à figurer parmi les premières destinations de tourisme sexuel suite au retrait des troupes. Les conséquences à long-terme ne sont donc pas négligeables.

Pour terminer, une question fondamentale subsiste: ce "défouloir" permet-il vraiment d'éviter que des enfants ne soient abusés sexuellement? L'hypothèse selon laquelle une prostitution adulte permettrait d'éviter les abus sexuels sur enfants reste à prouver. Les raisons qui poussent à abuser sexuellement d'un enfant ne peuvent se résumer à « une frustration face à un besoin naturel innasouvi ». Par conséquent, il est dangereux de réduire cette problématique sans prendre en compte ses multiples aspects.

Cette analyse a été réalisée par Milena Michel en septembre 2015 sous la coordination d'ECPAT Belgique.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes). La mission d'ECPAT Belgique est de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.